PRIMATURE
****
AGENCE DE GESTION DU FONDS D'ACCÈS UNIVERSEL
****

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un peuple - Un But- Une Foi
****

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU)

Avis N° 3181/ F-2026 du 26/10/2026

L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel dispose de fonds sur le Fonds d'Accès Universel aux Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **la fourniture de mobilier de fabrication locale et artisanale de 08 centres d'accès universel dans les régions de Ségou, Mopti et du district de Bamako, en lot unique.**

1. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fourniture suivants : **fourniture de mobilier de fabrication locale et artisanale de 08 centres d'accès universel dans les régions de Ségou, Mopti et du district de Bamako, en lot unique.**

2. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24.2 de l'Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N°201-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après : quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56,** tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures**.

4. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) La capacité financière :

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant de **quarante millions (40 000 000) FCFA**, au cours des trois (3) dernières années (**2023, 2024 et 2025**), pour la part concernant les travaux.

- Fournir de liquidités ou de facilités de crédit (ligne de crédit) d'un montant de : **trente millions (30 000 000) FCFA** (uniquement pour les soumissionnaires qui ne sont pas

exempté de la fourniture des états financiers des trois dernières années **2023, 2024 et 2025** ;

NB : Les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation des états financiers. En outre, si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas à mesure de produire les références demandées à savoir, les états financiers des trois dernières années (**2023, 2024 et 2025)** parce qu'antérieurs à la date de création de son entité, il est autorisé à fournir une attestation bancaire de **ligne de crédit** ou de disponibilité de fonds suivant le modèle de formulaire joint au présent DAO, d'un montant égal au moins à **vingt millions (20 000 000) de FCFA.**

b) La capacité technique et expérience :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Avoir un atelier de menuiserie artisanale implanter au Mali ou une convention signée avec un artisan menuisier membre de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métier du Mali (APCMM). Le soumissionnaire doit justifier son appartenance s'il est lui-même artisan ou celui de son partenaire artisan le cas échéant par la fourniture d'une carte professionnelle ou de membre reconnu par l'APCMM.

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences d'expériences ci-après :

- Avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), au moins **deux (2) marchés similaires** à hauteur de **trente millions (30 000 000) FCFA par marché**, attestés par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception provisoires ou définitifs et les copies des pages de garde et signature des marchés ou tout document émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales. **Ces documents doivent être certifiés conformes aux originaux.**

NB : Les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation de la preuve des expériences similaires. Pour l'appréciation des expériences, la candidature de celles-ci sera examinée au regard des capacités professionnelles et techniques par le biais des expériences et références de leurs **dirigeants ou collaborateurs (fournir le CV, Diplômes et la carte de membre reconnu auprès de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali du dirigeant ou d'un collaborateur).**

5. Les candidats doivent joindre à leurs offres les copies certifiées conformes des pièces administratives suivantes :
   - Une copie certifiée conforme à l'original de **l'attestation d'immatriculation au registre du commerce** du candidat ;
   - Une copie certifiée conforme à l'original **du quitus fiscal** en cours de validité ;
   - Une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de non - faillite** du candidat dûment établi par les autorités compétentes, datant de trois mois au plus à compter de la date limite de dépôt des offres.
   - Procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;

- Acte de constitution de groupement (le cas échéant) dument signé par toutes les parties.

NB : La non fournitures d'une de ces pièces en bonne et due forme entraine automatiquement le rejet de l'offre.

L'attributaire provisoire du marché doit obligatoirement fournir les pièces ci-après :

- le statut ou l'agrément de l'entreprise (le cas échéant) ;
- l'attestation de l'INPS, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- l'attestation OMH, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- la carte d'identification fiscale, en copie certifiée conforme à l'originale.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) F CFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56,** tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 15 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures**.

La méthode de paiement sera **en espèces moyennant d'un reçu**. Le dossier d'Appel à la Concurrence sera adressé par voie électronique et/ou en support physique à retirer sur place.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Finances de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, au plus tard **le lundi 16 novembre à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **: cinq cent mille (500 000) francs CFA.**

9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le lundi 16 novembre à 10 heures** à l'adresse suivante : salle de réunion de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**.

Bamako, le ……..

Le Directeur général,

Balobo CISSE
Inspecteur des Finances